Transport vers le collège A. Rimbaud à Aubergenville

Le SIRE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Epône) est en charge du transport scolaire et couvre les communes de la Falaise, Epône et Mézières-sur-Seine. La ligne 5443 est désormais dédié à ce transport pour se rendre au collège d'Aubergenville et est assuré par RATP CAP MANTOIS. Les Carte Optile et Imagin'R doivent être valides.



Ligne 5443– Arrêts Place du Maréchal Juin et Bout du Monde

Les arrêts ‘Bout du Monde’ et ‘Place Maréchal Juin’ sont desservis **uniquement** par la ligne 5443.

Un circuit de transport régulier "courses scolaires" LIGNE5443, relie le quartier d'Elisabethville au collège Arthur Rimbaud d'Aubergenville pour les entrées au collège à 8h05 et à 9h10 ainsi que pour les sorties de 16h et 17h. Deux retours également le mercredi à 11h30 et 12h30.

Titres de transport valides

Il existe deux abonnements pour les collégiens sur lignes régulières :

Carte scolaire OPTILE 2026/2027 : les inscriptions sont ouvertes

Les inscriptions et renouvellements pour la carte scolaire **OPTILE 2026/2027** sont désormais ouverts.

Cette carte est valable **uniquement les jours scolaires**, pendant l'année scolaire 2026/2027, pour **un aller le matin et un retour le soir**, entre les arrêts indiqués sur la carte.

Comment s'inscrire ?

Le formulaire de demande est disponible :

- auprès de l'agence Île-de-France Mobilités – RC Mantois ;
- ou en téléchargement sur le site d'Île-de-France Mobilités, rubrique **« Carte scolaire bus lignes régulières : trajets quotidiens simplifiés »** Carte scolaire bus lignes régulières : trajets quotidiens simplifiés

Première demande

Le formulaire doit être complété (cadres A, B, C), daté, signé, accompagné du règlement et obligatoirement tamponné par l'établissement scolaire avant d'être transmis au transporteur.

Renouvellement

Le tampon de l'établissement n'est plus nécessaire. Il suffit de vérifier les informations préremplies, d'indiquer le numéro de la carte 2025/2026 et de retourner le dossier avec le règlement.

Paiement

Le règlement peut être effectué :

- par chèque à l'ordre de **RATP CAP MANTOIS** ;
- en espèces ou par carte bancaire directement à l'agence.

Une nouveauté pour la rentrée 2026/2027

La participation de la commune, d'un montant de **60 €**, est reconduite cette année. Grâce à la mise en place du **tiers payant**, cette aide est désormais **déduite automatiquement** lors de la souscription ou du renouvellement de la carte.

TARIFS :

optile 2026-2027

YVELINES (78)

Carte Scolaire Bus (CSB)

1 aller retour par jour scolaire sur la ligne de bus (pour les élèves habitants à plus de 3 km de leur établissement scolaire)

Nb de sections	Part Parentales frais de dossier (12€) inclus
2	226,60 €
3	302,80 €
4	387,80 €

La carte IMAGIN'R SCOLAIRE 2026/2027

Valable pour un nombre illimité de voyages pour toutes zones sur tous les modes de transports en Ile-de-France, les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires.

La souscription se fait directement en ligne, en cliquant **ICI**

Nouveauté 2026/2027 – Mise en place du Tiers Payant

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles, la commune renouvelle **son aide financière de 129 €**, par le biais d'un nouveau dispositif de tiers payant pour le forfait imagine R 2026/2027.

Cette aide financière est accordée aux collégiens et lycéens, jusqu'au baccalauréat, dans le cadre de ce dispositif.

Vous avez déjà souscrit ou renouvelé votre forfait en ligne avant le 20 août 2026

Si vous avez déjà effectué la souscription ou le renouvellement de votre forfait imagine R 2026/2027 avant le 20 août 2026, vous pouvez bénéficier de l'aide communale.

Pour cela, merci d'adresser par courriel au service Education-Jeunesse les informations et documents suivants :

Nom, prénom et date de naissance de l'enfant ;

N° client du payeur ;

N° client financé (bénéficiaire du forfait) ;

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Après vérification de votre dossier, Île-de-France Mobilités procédera au versement de l'aide de 129 €, dans le cadre du dispositif de tiers payant.

À compter du 20 août 2026

À partir du 20 août 2026, les familles souhaitant bénéficier de l'aide communale de 129 € pourront **retirer un formulaire de souscription ou de renouvellement du forfait imagine R auprès du service Education-Jeunesse de la mairie**.

Une fois complété et signé, ce formulaire devra être adressé par courrier à Île-de-France Mobilités.

Cette procédure permet la mise en œuvre du tiers payant : la participation de la commune, d'un montant de 129 €, sera automatiquement déduite du coût du forfait. Les familles n'auront donc à

régler que le montant restant à leur charge.

Nous invitons les familles à effectuer leurs démarches dans les meilleurs délais afin que leur dossier soit traité avant la rentrée scolaire.

https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r

Le service Éducation-Jeunesse est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.

Infos pratiques

Ouvertures exceptionnelles de l'agence RATP CAP Mantois, pour la rentrée scolaire :

- du **29 juin au 3 juillet 2026** : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h 30 ;
- du **24 au 28 août 2026** : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h 30 ;
- du **31 août au 4 septembre 2026** : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h 30 ;
- les **samedis 29 août et 5 septembre 2026** : de 9 h à 12 h 30.

Documents
formulaire carte OPTILE 2026-2027
Contact

Pour plus d'informations, il convient de vous adresser directement au transporteur RD Mantois qui est l'organisateur de ces lignes de bus.

RATP CAP Mantois : Impasse Sainte Claire Deville 78200 MANTES-LA-JOLIE

- **Tél. accueil** commercial : 0800.10.20.20
 Touche 3 du lundi au vendredi de 7h à 21h et le samedi de 9h à 17h
- **Accueil du public** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30